

FICHE N°: 12.1

NOTIFICATION DE DECISIONS

COTONNET PARIS
204, rue de Jemmapes
75483 PARIS CEDEX 10

CDAPH: PARIS

204 QUAI DE JEMMAPES

75010 PARIS

Téléphone: 00000000000 Poste:

DOSSIER: 9707865

Date de naissance: 21/06/1952

N.insee: 1520675112283 75

Demande(s) concernée(s)

23/11/2005 ORIENTATION PROFESSIONNELLE

23/11/2005 RECONNAIS. TRAVAILLEUR HANDIC.

Mr GENDRON ALAIN

72 RUE JEANNE D'ARC

75013 PARIS 13

Affaire suivie par : Mme CASSONNET

Tel : 0144844179

Le 24/01/2006

Monsieur,

Nous vous informons que la commission réunie le 20/01/2006, s'est prononcée: Conformément aux articles L 323.12 et R 323.32 du Code du Travail, elle vous a reconnu la qualité de travailleur handicapé, classé en catégorie B du 20/01/2006 au 01/03/2011.

CETTE DATE A ETE CALCULEE ET ALIGNEE EN FONCTION D'AUTRES AVANTAGES QUI VOUS ONT ETE ATTRIBUES ET QUI SONT EN COURS DE VALIDITE

Motifs de cette décision:

DECISION PRISE SUITE A L'ETUDE DE VOTRE DOSSIER MEDICAL ET ADMINISTRATIF LES 3 CATEGORIES (A-B-C) DE LA RTH ONT POUR SEUL BUT DE VOUS AIDER DANS VOS DEMARCHES PROFESSIONNELLES ELLES N'ONT AUCUN RAPPORT AVEC LES 3 CATEGORIES (1-2-3) DE LA PENSION D'INVALIDITE DE LA S.S. LA RTH NE PROCURE AUCUNE PRESTATION FINANCIERE ET N'EST ASSUJETTEE A AUCUN POURCENTAGE D'INCAPACITE

ORIENTATION PROFESSIONNELLE: SUIVI EPSR

Elle a désigné les établissements suivants :

EPSR 17

27 RUE PAJOL

CAP EMPLOI PARIS

75018 PARIS 18

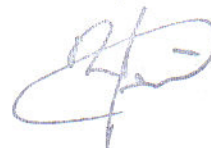
TEL: 0140386400

Pour de plus amples informations, le secrétariat de la MDPH est à votre disposition.

IMPORTANT. -Si vous contestez les décisions prises par la commission, vous pouvez formuler un recours selon les modalités indiquées sur le document joint ou au verso.

N'oubliez pas de joindre à votre recours une photocopie de la présente notification.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur adjoint du travail,


André TEYER